

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 002-1546/09/CC

■ Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget assainissement.

DEASRVS 09/3554/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Monsieur le Receveur des Finances de Marseille a transmis à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole six états de sommes irrécouvrables pour le budget assainissement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Le comptable demande à être dégagé de sa responsabilité pour l'admission en non valeur des titres correspondants. En effet, l'examen des documents joints à l'appui de cette demande atteste les diligences vainement engagées par le Comptable pour parvenir au recouvrement des créances proposées à l'admission en non valeur.

Il apparaît que les motifs invoqués tiennent pour l'essentiel à :

- Des courriers retournés en NPAI,
- Des cessations d'activité,
- Des liquidations judiciaires de la société débitrice,
- Des clôtures pour insuffisance d'actifs,
- Des radiations de sociétés au RCS

Le montant total des sommes irrécouvrables s'élève 71 164.01 euros sur le budget assainissement.

Ces sommes se décomposent comme suit :

- **Etat n° 585 / 2009 => 242.98 euros**
 - Année 1997 : 0.01 euros
 - Année 1998 : 0.01 euros
 - Année 1999 : 0.02 euros
 - Année 2000 : 0.03 euros
 - Année 2006 : 0.03 euros
 - Année 2007 : 67.97 euros
 - Année 2008 : 174.91 euros
- **Etat n° 595 / 2009 => 87.53 euros**
 - Année 2001 : 2.90 euros
 - Année 2002 : 10.38 euros
 - Année 2004 : 17.70 euros
 - Année 2005 : 23.87 euros
 - Année 2006 : 11.21 euros
 - Année 2007 : 10.14 euros
 - Année 2008 : 11.33 euros

- **Etat n° 597 / 2009 => 195.88 euros**
 - Année 2001 : 33.63 euros
 - Année 2003 : 4.65 euros
 - Année 2004 : 6.25 euros
 - Année 2006 : 52.17 euros
 - Année 2007 : 91.89 euros
 - Année 2008 : 7.29 euros

- **Etat n° 606 / 2009 => 62 826.80 euros**
 - Année 2002 : 3073.44 euros
 - Année 2004 : 3805.35 euros
 - Année 2005 : 5426.60 euros
 - Année 2006 : 979.80 euros
 - Année 2007 : 49541.61 euros

- **Etat n° 626 / 2009 => 1 750.38 euros**
 - Année 2001 : 463.78 euros
 - Année 2002 : 208.44 euros
 - Année 2004 : 30.62 euros
 - Année 2005 : 32.40 euros
 - Année 2006 : 235.41 euros
 - Année 2007 : 356.35 euros
 - Année 2008 : 423.38 euros

- **Etat n° 628 / 2009 => 6 060.44 euros**
 - Année 2001 : 209.08 euros
 - Année 2003 : 341.70 euros
 - Année 2004 : 711.30 euros
 - Année 2005 : 987.35 euros
 - Année 2006 : 538.42 euros
 - Année 2007 : 875.00 euros
 - Année 2008 : 2397.59 euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Les états des sommes irrécouvrables transmis par Monsieur le Receveur des Finances de Marseille,

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que ces créances sont définitivement irrécouvrables, il convient de procéder à la régularisation auprès de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille par une proposition de mandatement,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont admis en non valeur les titres de recettes recensés dans les états ci-dessus, établis, arrêtés et visés par Monsieur le Receveur des Finances de Marseille, en date du 23 mars, 25 mars, 27 avril et du 8 juin 2009 pour le budget assainissement.

Article 2 :

Les crédits nécessaires soit 71 164.01 euros sont inscrits au budget assainissement de la Communauté Urbaine 2009 - Nature 654, Fonction 01, Sous Politique F110.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Propreté,
Traitement des déchets, Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI